



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3233

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Requalification de l'avenue C - Opération d'aménagement - Bilan de la concertation préalable

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Madame David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3233**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **Requalification de l'avenue C - Opération d'aménagement - Bilan de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2011-2444 du 12 septembre 2011, le Conseil de communauté a approuvé les objectifs et les modalités de la concertation préalable de l'opération de requalification de l'avenue C à Saint Priest, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Les objectifs fixés pour cette opération sont les suivants :

- rapprocher les quartiers existants et futurs de la future place,
- créer une synergie entre les activités existantes ou futures qui se développent le long de cette voie (équipement culturel, crèche et petits commerces) et sur la future place de quartier qui sera réalisée à l'horizon 2013/2014,
- organiser spatialement et de manière sécurisée le stationnement ainsi que les déplacements modes doux (piétons, cycles, etc.) et véhicules légers,
- limiter les conflits d'usages entre les secteurs d'habitation et industriel encore présents à proximité,
- conserver et renforcer la qualité paysagère du site.

La concertation préalable s'est déroulée du 23 décembre 2011 au 2 juillet 2012. Un dossier de concertation a été mis à la disposition du public en mairie de Saint Priest, à l'hôtel de la Communauté urbaine de Lyon aux heures habituelles d'ouverture. Le public avait également la possibilité de donner son avis sur ce projet à l'occasion des réunions publiques de concertation de la Commune de Saint Priest.

Ce dossier comprenait :

- un plan de situation,
- un exposé du contexte général de l'opération,
- un exposé des objectifs de cette nouvelle voie,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public et toutes personnes concernées par le projet.

Les cahiers mis à disposition à la mairie de Saint Priest et à l'hôtel de la Communauté urbaine de Lyon n'ont recueilli aucune remarque.

La procédure de concertation préalable s'est achevée le 2 juillet 2012. Elle ne fait ressortir aucun élément de nature à entraîner une modification des objectifs poursuivis par ce projet ou à remettre en cause la réalisation du projet.

Il est donc proposé au Conseil de communauté de prendre acte du bilan de la concertation préalable.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation préalable de l'opération de requalification de l'avenue C à Saint Priest.

2° - Décide de la poursuite du projet selon les objectifs et les principes d'aménagement tels qu'ils ont été arrêtés après la concertation.

3° - Clôt la concertation préalable et décide de poursuivre les études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.